

Santé Canada accorde le feu vert pour la vente de cocaïne



[Source : lapresse.ca]

[Illustration : PHOTO MARTIN CHAMBERLAND, ARCHIVES LA PRESSE]

Le premier ministre de la Colombie-Britannique, David Eby, se dit « étonné » que Santé Canada ait accordé à une entreprise de cannabis le droit de posséder, de produire, de vendre et de distribuer de la cocaïne.

Adastra Labs indique dans un communiqué que Santé Canada lui a donné son approbation le 17 février pour une modification de sa licence de revendeur de substances contrôlées.

Selon M. Eby, « si Santé Canada a effectivement » pris cette décision, l'agence fédérale l'a fait sans engager ou aviser le gouvernement provincial.

En conférence de presse jeudi sur le financement de la prévention des surdoses et de la santé mentale, le premier ministre a déclaré que la province communiquera avec Santé Canada pour obtenir des réponses.

« Cela ne fait pas partie de notre plan provincial », a-t-il dit, faisant référence aux efforts continus pour endiguer le taux de mortalité par surdose, avec une moyenne de plus de six personnes qui meurent chaque jour en Colombie-Britannique, en 2022.

Santé Canada n'a pas répondu aux demandes de commentaires.

La décriminalisation de certains produits jusqu'à 2,5 grammes, y compris la cocaïne, a commencé en Colombie-Britannique le 31 janvier, après que le gouvernement fédéral a approuvé l'exemption dans le cadre d'un plan de lutte contre la crise des surdoses qui a tué des milliers de personnes dans la province.

Plus de 11 000 personnes sont mortes en raison de surdoses de drogues illicites depuis que la Colombie-Britannique a déclaré une urgence de santé publique en 2016. Les décès ont grimpé en flèche alors que le fentanyl est devenu la principale drogue illicite.

[Lire la suite sur le site de La Presse]